

Table ronde des gestionnaires

Façades Manche Mer du Nord et Atlantique

23, 24 et 25 mai 2018

Résidence-Club La Fayette

Avenue de Bourgogne 17041 LA ROCHELLE



Compte-rendu

Ce compte-rendu résume l'essentiel des messages qui ont été portés par les différents intervenants et indique sous forme synthétique la teneur des questions que ces présentations ont suscitées. Les diaporamas sont disponibles sur :



et

http://www.panache.eu.com/accueil_panache/productions/documents

http://www.maia-network.org/accueil/les_documents

Mercredi 23 mai 2018

Séance en plénière

Le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis,

Julie Bertrand, AFB, directrice du PNM

Création du parc par le décret du 15/01/2015. Le plan de gestion a été validé le 13 avril 2018.

Présentation du parc :

6527 km², 1100 km de linéaire côtier du sud Vendée à Soulac-sur-Mer. S'étend de la limite de salure des 6 estuaires jusqu'à la ligne bathymétrique des 50 m.

Son périmètre a été choisi pour sa cohérence écologique, l'ensemble du territoire étant soumis à l'influence du panache de la Gironde. L'interface terre-mer est très importante au sein du parc, avec un espace marin entre le continent et quatre îles : l'île de Ré, l'île d'Oléron, l'île Madame et l'île d'Aix. Le parc s'étend sur 3 départements et 2 régions. Les services déconcentrés de l'Etat comptent 3 DDTM, 2 DREAL et 2 DIRM.

Les enjeux socio-économiques sont nombreux, avec notamment le 1^{er} bassin conchylicole européen, 400 navires de pêche, 60 ports, un projet de parc éolien et de nombreuses activités de plaisance.

Le conseil de gestion du parc comprend 71 membres, répartis en 6 collèges (Services de l'Etat, Collectivités, Parcs Naturels Régionaux, Usages, Associations environnementales, Personnes qualifiées).

25 sites Natura 2000 présentent une partie de leur périmètre dans le parc, dont 7 ont plus de 50% de leur surface dans le parc. Pour ces 7 sites, le conseil de gestion du parc vaut COPIL et le plan de gestion vaut Docob.

Le conseil de gestion est divisé en comités géographiques pour favoriser la concertation. Durant la phase d'élaboration du plan de gestion, chaque comité géographique a été réuni trois fois.

L'élaboration du plan de gestion :

Le plan de gestion a été validé à l'issue de 14 mois de concertation, réunissant 47 GT entre les mois de février et octobre 2017. Il n'y a pas eu de réunion publique car le calendrier très serré ne l'a pas permis et les recrutements des chargés de mission du parc ont été tardifs.

Le plan s'articule en 3 axes de propositions décliné en 50 finalités (23 écosystémiques, 24 relatives aux activités socio-économiques et 3 à la sensibilisation). Exemples de finalités (ou sous finalités) : Les dynamiques sédimentaires en zone d'avant plage sont maintenues, les débits d'eau douce permettent le maintien des activités et usages ainsi que le bon fonctionnement des écosystèmes estuariens, les taux d'éléments traces sont réduits, des nourriceries et des frayères fonctionnelles pour une ressource halieutique diverse et abondante, et des espèces patrimoniales ou non exploitées préservées, le bon état écologique des vasières intertidales et infralittorales est maintenu, le tissu d'entreprises variées maillant le territoire est maintenu, les déchets d'origine conchylicole sont réduits, le renouvellement des générations de marins est assuré pour une activité de pêche

pérennisée, les équipements « environnementaux » portuaires sont développés et maintiennent correctement le territoire.

Présentation : 2018_TR Atl-MMN_PNMPERTUIS

Contact: Julie Bertrand, directrice du PNMEGMP julie.bertrand@afbiodiversite.fr

Le bon fonctionnement des écosystèmes marins du Parc : une biodiversité marine préservée et un support pour les activités maritimes

Les dynamiques hydrosédimentaires, un facteur essentiel du fonctionnement du système Gironde-Pertuis

Finalité 1 : Maintenir les dynamiques sédimentaires en zone d'avant-plage

Les enjeux quantitatifs de l'eau, une spécificité importante d'un Parc naturel marin sous influence fluviale et bordant de vastes marais littoraux

Finalité 2 : Les débits d'eau douce permettent le maintien des activités et usages ainsi que le bon fonctionnement des écosystèmes estuariens, littoraux et marins.

Finalité 3 : Eviter les dessalures brutales des eaux littorales

La qualité de l'eau et des sédiments, un enjeu central pour les écosystèmes et les activités

Finalité 4 : Améliorer la qualité écologique globale des eaux à l'échelle du Parc, dans le respect et selon les critères DCE et DCSMM.

Finalité 5 : Améliorer la qualité microbiologique des eaux

Finalité 6 : Améliorer la qualité physico-chimique des eaux

Finalité 7 : Diminuer la quantité de déchets dans le milieu marin (macro déchet et de microparticules)

Finalité 8 : Maintenir ou améliorer la qualité des sédiments

Le milieu vivant : un patrimoine, des ressources, des fonctions

Finalité 9 : Maintenir le niveau de production primaire des habitats benthiques et pélagiques

Finalité 10 : Maintenir des nourriceries et des frayères fonctionnelles

Finalité 11 : Maintenir des ressources alimentaires suffisantes et accessibles pour les oiseaux d'eau.

Finalité 12 : Maintenir ou augmenter les effectifs d'oiseaux en période

internuptiale, ainsi que l'importance internationale du Parc pour les espèces à enjeu majeur de préservation

Finalité 13 : Augmenter le nombre total de couples nicheurs de gravelot à collier interrompu et le taux de réussite de reproduction

Finalité 14 : Restaurer les populations d'amphihalins.

Finalité 15 : Préserver les ressources halieutiques locales

Finalité 16 : Maintenir ou restaurer le niveau de représentativité des espèces d'élaémobranches dont les enjeux de conservation sont les plus forts à l'échelle de la façade atlantique

Finalité 17 : Maintenir le niveau de représentativité de 4 espèces de mammifères marins : le dauphin commun, le marsouin commun le globicéphale noir, et le grand dauphin

Finalité 18 : Maintenir les effectifs de tortue luth et de tortue caouanne

Finalité 19 : Maintenir le bon état écologique des habitats pélagiques, garantissant leur rôle pour les réseaux trophiques

Finalité 20 : Maintenir le bon état écologique des habitats sédimentaires littoraux et côtiers à caractère vaseux

Finalité 21 : Maintenir le bon état écologique des habitats rocheux littoraux et côtiers

Finalité 22 : Maintenir ou restaurer le bon état écologique des habitats particuliers

Finalité 23 : Maintenir la surface de mosaïque d'habitats benthiques du médiolittoral

Le développement durable des activités maritimes : des activités socio-économiques ancrées dans leur territoire et respectueuses des écosystèmes marins

Une activité conchylicole dynamique, sensible à la qualité de l'eau et en interaction avec le milieu marin

- Finalité 24 : Maintenir un bon niveau de captage de naissain d'huîtres creuses et de moules
- Finalité 25 : Favoriser la diversification des productions et les nouvelles pratiques contribuant à l'adaptabilité de l'activité et respectant la biodiversité
- Finalité 26 : Maintenir un tissu d'entreprises variées maillant le territoire
- Finalité 27 : Limiter les effets négatifs de l'activité sur le milieu marin : modifications hydro-sédimentaires, déchets, espèces et habitats à enjeu majeur de préservation
- Finalité 28 : Limiter l'impact des espèces invasives concurrentes des coquillages cultivés

Une pêche diversifiée, exploitant une ressource à forte valeur ajoutée, en interaction avec les espèces et habitats marins

- Finalité 29 : Maintenir ou augmenter la diversité des métiers et pratiques de pêche
- Finalité 30 : Assurer le renouvellement des générations de marins pour pérenniser l'activité
- Finalité 31 : Développer la diversification des ressources exploitées dans le respect du milieu et du bon état des populations
- Finalité 32 : Valoriser et promouvoir les produits de la pêche durable issus du Parc
- Finalité 33 : Limiter les effets négatifs de la pêche professionnelle sur les habitats benthiques d'intérêt communautaire
- Finalité 34 : Limiter les effets négatifs de la pêche professionnelle sur les espèces d'intérêt communautaire

Des activités industrielles maritimes compatibles avec la préservation du milieu marin

- Finalité 35 : Pour les exploitations en cours, réduire les impacts de l'extraction de granulats sur le milieu marin, par des pratiques adaptées
- Finalité 36 : Pour les projets d'extraction, éviter les secteurs à enjeu majeur de préservation (habitats et zones fonctionnelles) et garantir l'absence d'effet sur le trait de côte et sur le transit sédimentaire
- Finalité 37 : Les énergies marines renouvelables sont compatibles avec les enjeux majeurs de préservation des espèces, habitats et fonctions écologiques.

Finalité 38 : Rendre exemplaires d'un point de vue environnemental les projets d'EMR expérimentaux, de la conception au démantèlement.

Finalité 39 : Exploiter durablement la biomasse marine par des biotechnologies marines compatibles avec les enjeux de préservation du milieu marin

Des ports nombreux et divers, supports d'une économie maritime, littorale et territoriale respectueuse du milieu marin

- Finalité 40 : Maintenir la répartition spatiale des ports ainsi que leur diversité
- Finalité 41 : Réduire les impacts, y compris cumulés, de la gestion des sédiments sur le milieu marin
- Finalité 42 : Réduire les impacts négatifs des activités portuaires sur le milieu marin
- Finalité 43 : Favoriser les activités portuaires contribuant positivement à la qualité du milieu marin, par des actions de génie écologique

Des activités de loisirs multiples et très pratiquées, valorisant et préservant le milieu marin, sur un plan d'eau exceptionnel

- Finalité 44 : Maintenir la diversité des activités de loisirs
- Finalité 45 : Développer une offre de loisirs valorisant et préservant le milieu et le paysage marins
- Finalité 46 : Réduire les pressions des activités et manifestations de loisirs sur la qualité de l'eau
- Finalité 47 : Réduire les pressions des activités et manifestations de loisirs sur les espèces et habitats à enjeu majeur de préservation

Sensibilisation et connaissance : des axes stratégiques transversaux

Stratégie de sensibilisation

- Finalité 48 : Garantir l'appropriation du Parc, l'outil, ses enjeux et objectifs
- Finalité 49 : Développer la compréhension du milieu marin, des activités maritimes et de leurs interrelations
- Finalité 50 : Adopter les pratiques pour la préservation du milieu

Surveillance et contrôle de l'environnement marin : quels moyens supplémentaires en direction de l'environnement marin ? Quels liens avec les gestionnaires ?

Action de l'Etat en mer (AEM)- Olivier Roitel

1. L'action de l'Etat en mer (AEM)

1.1. Une organisation fondée sur la coopération

Le Secrétaire général de la mer (SG Mer) assure la coordination nationale de l'AEM, rattaché directement au 1er ministre, il met en œuvre les politiques gouvernementales en mer.

En France, le choix a été fait de coordonner les missions des différents services en place. A titre d'exemple d'autres modèles existent comme aux Etats-Unis, où il y a une centralisation des missions de l'action de l'état en mer MAIS recoupement des missions, problème de compétence, manque de ressources.

Le SG Mer anime et pilote l'action des préfets maritimes (PREMAR) en métropole et des délégués du gouvernement pour l'AEM(en outre-mer).

1.2. Le rôle central des préfets maritimes

Les préfets maritimes ont été créés à la fin de la Révolution, initialement en charge de la protection militaire des côtes françaises et de l'entretien d'une marine de guerre, leurs missions ont été en constantes évolutions (le PREMAR est une entité civile maintenant):

- Avec l'essor du trafic maritime, la pollution maritime est devenue une problématique qui a émergé (60')
- À partir du décret 1972, pouvoir de coordination des différentes administrations disposant de moyens d'interventions en mer => « préfet de l'urgence »
- Depuis le décret de 2004, il anime et coordonne l'AEM dans de nombreux domaines (défense des droits souverains, maintien de l'ordre public, sauvegarde des personnes et des biens, protection de l'environnement marin, lutte contre les activités illicites) :
 - En vertu du pouvoir de police administrative générale en mer, il peut prendre des arrêtés ayant valeur réglementaires
 - En vertu de son pouvoir de coordination, il peut donner des directives dans son domaine de compétence aux chefs des services déconcentrés de l'Etat
- Depuis la montée en puissance des politiques environnementales et de la « politique maritime intégrée », le code de l'environnement lui a confié des compétences de gouvernance que ce soit au niveau local dans les AMP (N2000, RNN, PNM) ou au niveau de la façade (comité maritimes de façade, préfet coordonnateur des DSF).

1.3. Les deux casquettes de l'amiral commandant en chef de l'Atlantique : autorité civile (PREMAR) et militaire (CZM)

Au titre de l'Action de l'État en mer, le préfet maritime de l'Atlantique coordonne les moyens de tous les ministères concernés pour les besoins d'assistance en mer aux personnes et aux biens, pour la sécurité de la navigation, pour la surveillance de l'environnement marin, pour la lutte contre les pollutions et les trafics illicites. Il s'appuie sur les moyens mis à disposition par les administrations participant à la fonction Garde Côtes (FGC) comme la DRGC Nantes, la Marine Nationale, les CROSS, les DIRM NAMO et SA ainsi que l'association bénévole de la SNSM.

Dans ses fonctions militaires, le commandant de la zone maritime Atlantique (CZM – A) est entre autre, responsable de la protection et de la sûreté des approches maritimes métropolitaines et en particulier de l'accès aux grands ports de la façade, dont Nantes Saint-Nazaire et du contrôle des opérations aéronavales militaires en Atlantique.

Concourant à la FCG, Il met les moyens militaires disponibles à disposition du préfet maritime pour toutes les missions relevant de l'AEM.

2. La surveillance et le contrôle de l'environnement marin

2.1. Cadre général

Le contrôle est un sujet transversal qui a été pris en charge par les PREMAR il y a 2 ans. Il leur a été demandé de mettre en œuvre deux 2 instructions :

- Instruction ministérielle en 2015: création du CACEM, définit des objectifs chiffrés
- Instruction interministérielle de 2016 : Qui précise les conditions d'association des administrations concourant à l'AEM à cet effort de surveillance et de contrôle

Ces instructions demandent l'élaboration d'un plan de contrôle et de surveillance, rédigé par la DIRM à l'échelle de chaque façade. Le préfet maritime y a une double compétence :

- en tant que préfet coordinateur de façade (code de l'environnement – mise en œuvre de la DCMM) sur la validation de la stratégie ;
- en tant que coordinateur des moyens (décret 2004-112 sur l'AEM) qui participeront à l'effort en mer.

2.2. La formation et la connaissance des enjeux sont fondamentales pour la mise en œuvre des actions de surveillance et de contrôle

Formation : Textes de lois sont multiples pour faire appliquer le contrôle : il y a plusieurs polices de l'environnement (code pénal, code de l'environnement...).

/!\ Exemple : La notion de perturbation intentionnelle d'espèces protégées reste difficile à caractériser sans de solide bases juridiques et environnementales.

Dans le cadre du parcours de commissionnement « inspection de l'environnement marin », une formation est prodiguée

CACEM= rôle d'appui complémentaire à l'effort de formation

Site Legicem = compilation des textes réglementaires traitant de l'environnement marin et le signalement des enjeux du moment.

<http://legicem.metier.e2.rie.gouv.fr/spip.php?page=sommaire>

Axe d'amélioration identifiée => une meilleure connaissance des enjeux environnementaux

Questions :

Quelle articulation entre le plan de contrôle pêche (PIRC) et le plan de contrôle de l'environnement ? (mesures N2000 concernant la pêche/ mesures pêche répondent à la protection de l'environnement-habitats-stocks)

- ⇒ préfet de région est la police des pêches (code rural) – à noter que pêche de loisirs, en apnée ne sont pas intégrées au PIRC

- ⇒ articulation en cours de construction entre les deux plans, mais aujourd'hui un même navire de contrôle peut verbaliser au titre du code de l'environnement et au titre du code rural = mutualisation des exercices de contrôle exercé par les mêmes personnes
- ⇒ c'est pourquoi il y a un besoin de formation pour former les agents de contrôle des pêches à l'environnement marin
- ⇒ CACEM dans les mêmes locaux que le CNSP travail

/!\ Le CACEM soulève un problème lié à l'identification des acteurs des AMP, très divers

- ⇒ besoin de signaler aux DIRM lors de l'élaboration des plans des contrôles, les besoins de contrôle des gestionnaires
- ⇒ l'AFB propose d'embarquer pour échanger sur les enjeux environnementaux

Déclinaison opérationnelle des plans de façade au niveau départemental en CODOP (comité département opérationnel en charge du contrôle des pêches) ou en MISEN (mission interservices de l'eau et de la nature).

La stratégie de surveillance et de contrôle de l'environnement marin- Alice DUMONT (DIRM SA)

Stratégie de surveillance et de contrôle de l'environnement marin de la façade —élaboré par la DIRM avec appui du comité technique (DIRM DREAL, DDTM, PREMAR, AFB,...) sur la base des orientations fixées par la DEB.

Stratégie va fixer de grandes orientations générales, le processus d'animation et le volet opérationnel.

Deux parties dans **l'animation** :

- un volet hauturier au delà de 5 milles
- un volet côtier

Le volet côtier se cale sur un dispositif existant piloté par la DREAL, au travers des MISEN (Mission Inter-services de l'Eau et la Nature).

Dans les MISEN création du GT Environnement marin regroupant AFB, ONCFS... Mobilisation des moyens maritimes et terrestres. Objectif : définir les thématiques prioritaires de contrôle et secteurs géographiques.

Chaque département a intégré un volet environnement marin dans son plan de contrôle.

Volet opérationnel se base sur un tableau opérationnel (même format que le contrôle environnement eau et nature) avec des fiches d'aide aux contrôle,

- Prise en compte des objectifs environnementaux du PAMM (qui sont opposables)
- Opération de surveillance et de contrôle
- Critères d'intervention

Quelle priorisation des enjeux de contrôle ?

- Au niveau façade : Enjeux DEB + Remontées des besoins des gestionnaires dans les AMP
- Au niveau département : Travail de priorisation au sein des MISEN + orientations mensuelles de contrôle du CACEM

Pas de cible quantitative

Rôle en tant que gestionnaires d'AMP dans la mise en œuvre de la politique de l'environnement marin :

- Connaissance du terrain / spécificités des activités (illégales ?)
- Définir des secteurs d'intervention prioritaires en fonction des enjeux écologiques
- Liens avec les DOCOB / plan de gestion de contrôle à améliorer
- Appui aux agents de contrôle (mission inter services, explication des enjeux écologiques / action de contrôle...)

Quelle fréquence de mise à jour de la stratégie et quelle fréquence pertinente pour les remontées des besoins des gestionnaires ?

- Tous les ans, priorités annuelles sont données par la DEB d'où une actualisation du volet opérationnel
- MISEN stratégique= annuel également

/ !\ Crainte de la multiplicité des contrôles et du manque de coordination

Le centre d'appui au contrôle pour l'environnement marin (CACEM) - Celine Guillou

CACEM = service de l'Etat rattaché à la DIRM budgétairement, service pilote de la DEB

Rôles du CACEM :

1) Veille et mise à jour de la documentation de référence – texte de lois, technique...

Pour constituer des fiches d'aides au contrôle

Site intranet LEGICEM (question d'accessibilité des services de l'Etat-besoin d'être équipé de l'interface interministériel = Ader (*ça fonctionne !*))

Compilation des textes relatifs à la protection de l'environnement, arrêtés, décrets dans les sites Natura 2000

Servira à l'élaboration des fiches d'aide aux contrôles dans les plans de contrôle AMP

- ⇒ Besoin que les gestionnaires remontent les nouveaux textes réglementaires
- ⇒ Loi Warsmann-charte N2000
- ⇒ Prescriptions des activités dans les sites Natura 2000 soumises à évaluation des incidences

En cours de constitution du réseau de contribution

2) En appui technique et réglementaire auprès des unités de contrôle

Remontées des besoins de contrôle sur le terrain en matière d'environnement et diffusion d'orientations mensuelles du CACEM aux unités de contrôle

Appel téléphonique pendant la mission et /ou pendant le contrôle, pour assurer une bonne remontée d'informations et apporter aux unités des informations fiables sur la réglementation.

/ !\ attention, la plupart des gestionnaires ne sont pas assermentés et ne pourront pas aider aux contrôles même, mais seulement sur le porter à connaissance des enjeux écologiques /activités...

Multiplicité des acteurs AMP => Besoin de centralisation, c'est pourquoi ça passe par l'antenne

- ⇒ Points à discuter aux TR sur l'articulation optimum

3) Compte rendu des missions et des contrôles

Centre nationale de rapportage H24 7j/7

Outil de rapportage POSEIDON (saisie en temps réel)

NB : ce n'est pas aux gestionnaires de le remplir

Rapportage auprès de la DAM, DEB, préfets coordonateurs ...

/ !\ Contrôle n'est pas homogénéisé au niveau façade (Certains contrôleur préfèrent prévenir avant opération...)

/ !\ Problème d'un outil opérationnel manquant de rapportage

Questions

Définition du « contrôle » n'est pas toujours partagée => Mieux vaut parler de « surveillance »

Attention au rapportage du contrôle des items indiqués dans le plan de façade=> rapportage de la surveillance

Important pour les gestionnaires de connaître les contrôles qui se sont effectués dans leur AMP et de connaître les résultats

- ⇒ rapportage national, bilans envoyé aux antennes
- ⇒ tel : 02 97 29 34 27

Deux types de remontées d'informations des gestionnaires souhaités de la part du CACEM

- pour la DIRM besoin de contrôle des gestionnaires chaque année pour l'actualisation du plan de façade
- pour le CACEM, pour des remontées mensuelles /ponctuelles

CCL : se mettre d'accord sur la coordination entre CACEM/ DIRM / Antenne/ gestionnaires des remontées des besoins de contrôle dans les AMP

-  - Transmission du questionnement mensuel du CACEM par l'antenne de façade Atlantique aux gestionnaires de la façade

 - Remontée directe des gestionnaires vers le CACEM : le gestionnaire précise au CACEM s'il souhaite être informé de la date du contrôle avec ses coordonnées pour que cette information figure dans les orientations mensuelles
 - Information du CACEM vers gestionnaire, par retour de mail, de la bonne prise en compte de sa demande
 - Descente des orientations de contrôles mensuelles du CACEM vers services de contrôles uniquement

Questions :

ONCFS et AFB peuvent-ils intervenir dans le plan de contrôle environnement ?

- ⇒ Oui ils sont concernés et participent à sa mise en œuvre ;

Est-ce qu'un inspecteur de l'environnement peut faire un contrôle en mer ?

⇒ Selon les spécifications / habilitation de l'inspecteur c'est possible.

A quelle fréquence le plan de contrôle est-il révisé ?

⇒ annuellement avec un objectif quantifié à terme ;

Est-il nécessaire de formaliser les échanges entre gestionnaires et services pour échanger sur les enjeux / retours ?

⇒ non, inutile de formaliser ;

De qui dépend le CACEM ?

⇒ Ministère + DIRM ;

Quelle est la fréquence de mise à jour sur legicem ? Les prescriptions sont-elles concernées ? Les chartes ?

⇒ quotidienne (potentiellement) dépend aussi des remontées des gestionnaires.
Oui prescriptions et chartes sont concernées

Le rapportage est-il accessible par AMP ?

⇒ oui via les antennes : rapportage trimestriel /AMP et par type de contrôle (ONCFS, ULAM, ...)

Remarques :

- échanges à prévoir entre les unités de contrôle et les gestionnaires pour savoir s'il faut privilégier la sensibilisation ou la verbalisation lors de contrôle sur l'AMP ou une thématique.
- ⇒ LPO / ONCFS posent la question du double rapportage qui pose quand même problème + le fait que les items intéressants (pêche par exemple) ne sont pas pris en compte dans ce rapportage -> DEB et DPMA ont arbitré en ce sens, la pêche ne rentre pas dans ce cadre à ce stade ;

Présentations :

2018-TR-ATL-MMN-Action de l'Etat en mer-surveillance

2018_TR Atl-MMN_CACEM

2018-TR-ATL-MMN-DIRM Sud Atlantique -Surveillance et contrôle

Contacts :

Olivier Roitel, Chef du bureau « Environnement marin », Préfecture maritime de l'Atlantique - division « Action de l'Etat en mer » : olivier.roitel@premar-atlantique.gouv.fr

Alice Dumont, DIRM Sud-Atlantique : alice.dumont@developpement-durable.gouv.fr

Celine GUILLOU, responsable du CACEM : celine.guillou@developpement-durable.gouv.fr

Zapping des AMP

Présentations : 2018-TR-ATL-MMN-zapping

Pays Basque

DOCOB validé

Grégory LE MOIGNO g.lemoigno@agqlospb.fr

Hourtin Carcans : sur la cote girondine, ZPS de 500 km² + ZSC littoral sableux aquitain

Diagnostique écologique et socio-écologique + enjeux de conservation réalisés : esturgeon, grand dauphin, 1110-2 (nourricerie sole et céteau), puffin des Baléares

Analyse risque pêche (ARP) lancée à finaliser

Travail en GT pour définir le niveau d'exigence écologique : améliorer, maintenir / curatif-préventif, selon le niveau d'enjeux et l'état de conservation (exemple pour les sables : maintien des sables → pas de régression)

Activités présentes : maillage des activités de pêche pour l'ARP

A venir : COPIL en septembre pour valider l'état initial puis définir les objectifs opérationnels et les mesures.

Guillaume PAQUIGNON guillaume.paquignon@afbiodiversite.fr

RNN Lilleau des Niges

Occupation de l'îlot de l'île de Ré par des goélands bruns et argentés.

Baisse observée des populations de goélands argentés à partir de 2000 au niveau local (fermeture de la décharge) et baisse des populations nationales → Quelles sont les ressources attractives pour les goélands ?

Capture et suivi GPS des individus, suivi des déplacements

Le goéland argenté est plutôt une espèce côtière, longe les côtes vendéennes et l'intérieur des terres vers une décharge.

Le goéland brun se déplace plus vers le large (suivi des bateaux de pêche)

Que font-ils ? Où et quand ? Y-a-t-il interactions avec les hommes ?

Les goélands fréquentent peu les cultures marines.

En 2018, des goélands marins sont équipés + prélèvements sanguins effectués pour étudier les différents polluants (comparaisons avec les oiseaux de l'Arctique, travail de la station de Chizé)

Jean-Christophe LEMESLE jean-christophe.lemesle@lpo.fr

PNR Marais poitevin – EPMP animateur ZH, prairies

2 sites N2000 « marais poitevin » (2 ZSC sur 2 régions et 1 ZPS)

DOCOB date de 2003 (sans avoir ciblé le milieu marin), en cours d'actualisation pour prendre en compte les enjeux littoraux (140 km de côte).

Principales actions : contrat N2000, Life baie d'Aiguillon, observatoire du patrimoine naturel marais poitevin (indicateurs 'estran' en cours de définition avec l'université de la Rochelle)

Alain TEXIER a.texier@parc-marais-poitevin.fr

RNN Baie de l'aiguillon (2016-2020) : programme Life

PNR Marais poitevin, bénéficiaires associés : LPO + ONCFS

2 millions d'euros

Objectifs : restauration des prés salés et des zones humides (interactions anadidés – baie/marais), protection des habitats dunaires (restauration de vasière intertidale)

Dans les années 1950, les cultures marines ont été abandonnées. Le substrat dur est resté, les larves d'huitres se sont développées notamment celles de l'huitre japonaise : perte de l'habitat vasière, développement d'espèces introduites et modification de la dynamique sédimentaire.

Comment restaurer une vasière intertidale ?

La restauration se fait soit par des navires particuliers soit par des tractopelles.

Mais que faire des déchets (huitres) ? Quel recyclage ? Quel circuit ?

(Amendement agricole, broyage sur place et rejeté dans l'eau ou enfoui dans la vase)

Quelle est la naturalité de l'environnement ? Quel est l'impact du nettoyage ?

Présentation de Frédéric CORRE, remplacé sur ce poste par jean-pierre.queret@lpo.fr

ZSC « Plateau rocheux de l'île d'Yeu »

Prospections terrain menées entre les 2 sites N2000 car vide de données « habitats » + cartographie des herbiers au nord (en lien avec la pression de mouillage). Découverte de nouveaux herbiers. Sensibilisation des plaisanciers en canoë par une personne en CDD (emploi saisonnier).

Laure DUPECHAUD laure.dupechaud@afbiodiversite.fr

PNR Golfe du Morbihan

Projet Econaviguer :

7000 mouillages ; 10000 pêcheurs à pieds / jr

Objectifs : sensibiliser les passagers du 'tour du Golfe', les plaisanciers, les clubs de loisir nautiques.

Le guide de « bonnes pratiques » a été développé en différentes versions : ria d'Étel, Belle Île, baie de Vilaine, golfe du Morbihan

Thomas COSSON thomas.cosson@golfe-morbihan.fr

ZSC « Belle Ile »

Finalisation du nouveau DOCOB, attente d'une date de copil pour valider.

Contrat N2000 estran (ramassage de déchets, bacs à marée, sensibilisation, échouages)

ZMEL : solution de gestion à trouver car pas de gestionnaire de ZMEL

Faire vivre son AMP

AME : école de Locmaria

Projet interactif « plonger en AMP » (virtuel à la pointe des Poulains)

Charte N2000 avec les prestataires d'activités nautiques

Maïna Samzun espaces.naturels@ccbi.fr

ZSC « Ile de Groix »

Rédaction de la partie marine du DOCOB suite à l'extension du site

Finalisation des mesures de gestion avec Analyse risque pêche (ARP)

Rédaction des fiches mesures et de la charte N2000

ARP : partenariat AFB/CRPMEM dans le cadre du projet HARPEGE

Charte et DOCOB seront finalisés à l'automne 2018

Présentation de Sophie CAPLANNE, remplacée sur ce poste par Morgane REMAUD depuis le 15/10/2018 (morgane.renaud@afbiodiversite.fr)

Baie de Morlaix

Contrat N2000 « protection des oiseaux nicheurs sur l'île aux dames » : protection d'accès pour les oiseaux + signalétique sur les bouées pendant la période sensible (mars-août).

Projet de contrat N2000 pour mouillages écologiques pour la plongée : les clubs de plongée (asso et pro) doivent déterminer un point GPS pour un site de plongée commun.

Labellisation RAMSAR en cours (5 sites RAMSAR à venir en Bretagne => réseau RAMSAR).

Glawdys DAUDIN gwladys.daudin@agglo.morlaix.fr

Baie de Seine occidentale

Projet FEAMP NOuHBas : suivi de l'efficacité des mesures de gestion sur les habitats benthiques, nourriceries : suivi de l'effort de pêche et de l'état des habitats + approche complémentaire couple habitat-pression

Mise en place des suivis sur le site et les sites voisins afin d'établir les états initiaux pour les volets oiseaux et mammifères marins avant la mise en place des mesures de gestions : recensement des oiseaux nicheurs, définition des zones de pêche et de repos des cormorans huppés (pose de balises sur cormorans avec jeunes). Distribution spatio-temporelle (survol avions + drones+suivis nautiques) sur l'ensemble du site

Sophie.poncet@afbiodiversite.fr; gwenola.de-roton@afbiodiversite.fr; lucile.aumont@comite-peches-normandie.fr

Baie de Seine orientale

Mesures en cours de discussions sur les interdictions de pêche au chalut

gwenola.de-roton@afbiodiversite.fr; lucile.aumont@comite-peches-normandie.fr

ZPS Littoral Seino-marin

Site d'hivernage des alcidés + présence goélands, cormorans, fulmars

COPIIL de lancement du site 28 mars 2018 – GT oiseaux prévu fin juin / début juillet, CRPMEM doit faire le diagnostic pêche – présentation du calendrier de réalisation du DOCOB

Présentation de Morgane REMAUD, remplacée sur ce poste par Antonin GIMARD depuis le 15/10/2018 (antonin.gimard@afbiodiversite.fr)

PNM EPMO

Réalisation d'un diagnostic territorial sur la gestion des déchets portuaires

Accompagnement des pêcheurs professionnels dans une démarche environnementale pour lutter contre les déchets de la pêche.

Analyse et détermination des pressions et des effets cumulés produits par les usages de loisir

Présentation : Carole Perron : carole.perron@afbiodiversite.fr

Jeudi 24 mai 2018

Atelier 1 : Plan de Gestion d'un PNM et coordination avec les gestionnaires locaux

Julie Bertrand - Amandine Eynaudi (PNM EGMP, AFB)

Objectifs de l'atelier

Présentation du plan de gestion du Parc récemment validé par le conseil de gestion, focus et échanges sur l'articulation entre AMP sur un même territoire : réserves naturelles, sites Natura 2000, PNM, etc.

Il s'agissait au cours de cet atelier d'échanger sur les modalités d'articulation de travail en coordination et en coopération entre gestionnaires d'AMP.

Échanges

Contexte - introduction (PPT)

Rappel des différents statuts d'AMP (cf. ppt)

Quasiment tous les outils sont superposables. Différents outils répondent à différentes finalités. Certaines AMP répondent aux mêmes finalités.

Secteur PNM Pertuis : 40 AMP différentes (6 OSPAR, 5 RNN, 11 zones protections spéciales, 14 ZCS, 1 APB, 2 DPM ; sites CdL sur DPF (domaine public fluvial), sur Estuaire Gironde, dans territoire PNM).

Rq : La DEB demande de classer tous les sites N2000 en OSPAR. => Ce 'n'est pas encore le cas partout.

Dans chaque type d'AMP : historique, finalités, mode rapportage, moyen, territoire, échelles etc. sont différents MAIS l'objectif général est identique : **préservation du milieu marin**

Comment améliorer la coopération ?

- ⇒ Besoin de contextualiser, d'identifier sujets/actions prévues, d'identifier des sujets concrets de coopération inter AMP et des cheminements pour les mettre en œuvre

Interrogation : quelle mise en place et cohérence des actions entre PNM et sites mixtes Natura 2000 ? (exemple de la dépoldérisation estuaire de la Gironde). Sur la partie marine : est-ce le PNM qui le porte ? Harmonisation des Chartes ? Plan de gestion de la RNN Moëze. Attente appuis du PNM. Comment travaille-t-on ensemble ?

- ⇒ Travail sur qualité eau : articulation nécessaire entre outils / échelles
- ⇒ Lister points de difficultés identifiés ET points convergence.

Rq : Préalablement aux discussions : le PNM aura-t-il du personnel de terrain ? car le mode opératoire diffère selon présence ou non d'agents de terrain => 2 options à prendre en compte. Ce n'est pas parce que les moyens humains (équipe terrain) sont là que l'on peut tout faire. Pour ex, le PNMI est bien doté mais il ne peut pas tout faire !

Rq : Une enquête a été réalisée récemment sur la perception des AMP par le public : si personnel PNM vient en plus, mission des uns et autres peuvent être confondus (réserve, PNM etc.). On a gagné en visibilité avec l'arrivée des PNM mais il reste le besoin de connaître le domaine d'intervention de chacun.

Rq : Difficulté lors des opérations de communications extérieures d'expliquer le rôle de chaque AMP. Quelle possibilité de le dépasser ?

Il peut exister une défiance des populations locales vis-à-vis des gestionnaires locaux, il y aurait la possibilité d'utiliser l'échelle des PNM pour montrer que certaines actions à l'échelle locale sont légitimes, car portée par une échelle plus large. Ex : actions RNN reprises par communauté de commune. Idem si actions portées par PNM, qui ne serait pas identifiée comme une entité « écolo » ?

PAPL : Il est utile de diffuser même outils (réglettes) par différents acteurs

Rq : le PNM peut avoir une force d'impact plus important.

Q ? Attention : il peut être gênant d'avoir des outils avec uniquement le logo du PNM qui apparait, sans les autres acteurs : risque de perte d'identité pour ces autres acteurs ?

- ⇒ Existence suffisamment forte sur territoire de la LPO pour avoir besoin de le rappeler sur chaque outil. Pas forcément vrai pour CdL.
- ⇒ Com com Oléron : outil commun, moyen humain et bonne identification sur terrain (tenue vestimentaire) donc non problématique
- ⇒ Parc marais Poitevin : il n'est pas forcément bien identifié, confusion avec PNM
- ⇒ La multiplication des couches peut être problématique, il y a un réel besoin de coopération. Sur

Marennes Oléron par ex., certain opérateurs peuvent avoir des initiatives qui intéressent également le PNM (ex : charte sur activités nautiques).

Q ? Le PNM pourrait diffuser l'information, inciter les acteurs à travailler sur des problématique semblables. Il n'a pas les moyens d'aller voir tous les pratiquants, mais le PNM peut-il porter cela ?

=> Le PNM ne pourra pas forcément faire tout le travail de terrain, mais l'animation du réseau serait une valeur ajoutée.

-=> Certains sujets ne sont pas traités par les gestionnaires historiques (zones au large), donc le PNM devra également travailler sur ces secteurs.

Sujets concrets envisagés entre AMP :

⇒ le **volet marin des DOCOB**. Il ya obligation d'avoir un volet marin même si la révision du DOCOB ne peut pas toujours être lancée. Certaines structures n'ont pas forcément de compétences sur le milieu marin.

⇒ **Fiches actions DOCOB :**

Ex. les actions sur laisses de mer du site com com Oléron sont-elles à placer dans plan d'action PNM ? Les subventions DREAL/DDTM ont été refusées au motif que le secteur est déjà inclus dans le PNM. Ils Considèrent que le périmètre se termine en pied de dune, et n'inclut pas la laisse de mer.

=> Effectivement, l'opérateur ne devrait pas se priver d'agir sur ces questions. Mais il reste le problème des financements. Le PNM doit-il dans ce cas récupérer les financements et postes sites mixtes. ???

=> En Bretagne, la DREAL passe des conventions avec les gestionnaires des sites N2000 :le PNMI s'occupe du DPM jusqu'en haut de l'estran, ceci pour clarifier le rôle de chacun, même sur les sites majoritairement terrestres.

Q ? Besoin convention PNM / parc régional Marais Poitevin ?

=> Il n'est pas certain qu'il soit possible au PNM de reprendre e tout ce qui est sur le marin, les collectivités veulent garder des actions sur ce milieu.

=> Les projets de mouillage innovant (contrat marin) porté par l'opérateur seront refusés par DML/DREAL s'ils sont sur le territoire du PNM. Le financement devra venir du PNM mais il n'aura pas budget !

=> Le dialogue AFB / opérateurs historiques est basé sur une convention triennale qui fixe rôle le de chacun et contient en annexe le programme des activités sur 3 ans.

=> Si les collectivités ont la volonté de travailler sur les mouillages, l'AFB approuvera. S'il y a 2 opérateurs sur la même AMP alors l'AFB ne peut pas demander de crédit pour des contrats marins.

⇒ Il faut une priorisation des actions réalisée à l'échelle du PNM.

⇒ Consigne de la DEB : si DOCOB validé, animation parties marines passent à l'AFB.

Rq : Certains DOCOB n'ont pas encore de volet marin. Comment travailler ensemble alors que l'AFB n'est pas opératrice de ces sites (sites minoritairement hors PNM) ? Il y aura besoin de faire une convention avec les opérateurs. Les Sites N2000 profitent dans ce cas des moyens « opération » du parc, prise en charge par celui-ci.

Autre sujet commun : évaluation d'incidences (EI) sur activités nautiques.

Q ? Quelle organisation adopter pour appuyer les acteurs dans l'élaboration de leur EI ?

=> Il faut une coordination car les acteurs terrestres (com com Oléron) manquent de connaissance sur la partie marine. Il faudrait renvoyer ver le PNM si s'agit d'un site marin pour lequel il est opérateur.

Q ? Si la question concerne la partie marine du site mixte ?

=> Il y a la possibilité de demander l'aide du PNM pour avoir les éléments techniques sur le milieu marin. Ex : sollicitation sur mouillage.

Q ? Faut l'avis du PNM sur des projets de petite taille ? ex : installation tables ostréicoles.

=> oui (SdS vaut EI N2000). Il faudra identifier les sujets communs, de façon formalisée, pour identifier les

priorités communes , et partager sur les actions de chacun sur ces sujets.

=> Les habitats communs : vasières, pré salés, oiseaux marins (gravelot), hermelles. Certains enjeux n'intéresseront que le PNM (élastomobranche, mam marins).

Lacune de connaissances sur estran sableux et rocheux.

Q ? Besoin de connaissances identifié dans certains DOCOB. Il faudrait avoir des méthodes communes. Il existe des protocoles mis en place depuis longtemps à l'échelle locale et il est difficile de modifier un protocole lancé. Il faudrait prévoir la possibilité d'emboîtement. Le protocole DCE ne répondait pas aux besoins locaux très différents.

=> Attention à ne pas démultiplier les protocoles pour chaque finalité de l'AMP ! Tout dépend de la question, pour une même question, il faut utiliser un protocole standardisé et développer un nouveau protocole seulement en cas de nouvelle réponse. Il faut veiller à la mutualisation des moyens autant que possible, d'où l'intérêt d'avoir des protocoles partagés. Ex : indicateur limicoles. Le sujet étudié et le moyen a amené un travail en commun, mais ce n'est pas RNF qui a imposé la façon de faire.

=> Si le protocole est trop lourd pour une petite AMP, il eut être possible de prévoir le suivi via PNM si enjeux identifiés dans PNM. Le Champs d'intervention des RNN s'élargit de plus en plus, pour des équipes parfois très réduites... il y a donc besoin de faire choix (protocole simplifié), et d'aller vers des suivis partagés si enjeu partagé entre PNM et réserve. Ex : pré salé, protocole lourd.

Autre sujet de coordination nécessaire : Police sur estran (PAPL).

Conclusion

L'atelier a permis de dresser une première liste des besoins communs aux AMP :

- besoin d'outils communs et partagés
- lister les enjeux communs pour que chacun se les approprie
- Intérêt d'avoir des méthodes communes (ex : indicateurs sur herbier et hermelles)
- mutualisation/Coordination sur contrôle
- appui sur connaissance sur milieu marin : études communes
- chartes communes (N2000 ? PNM autre ?), notamment sur les activités nautiques non soumises à autorisation (pratiquants libres et professionnels).

Il faut construire des outils communs sur les bonnes pratiques, à décliner sur chaque site. Le PNM est moins en contact du public que les gestionnaires locaux, qui seront des relais utiles.

Comment communiquer sur 40 AMP sans perdre le public et expliquer la cohérence des couches ! Mettre en avant l'objectif global MAIS également les façons différentes d'y arriver : Pas de blocage, ça va marcher !

Présentation :

- 2018_TR AtI-MMN_PdG_PNM.pdf ;

Contact : julie.bertrand@afbiodiversite.fr; amandine.eynaudi@afbiodiversite.fr

Atelier 2 : retour d'expérience sur les mesures de gestion

Pauline Blanchard, Laetitia Petit, Morgane Remaud, Laure Dupéchaud (AFB)

- Échanger sur l'avenir des fiches de valorisation des retours d'expériences en termes de production/mise à jour
- Réfléchir aux outils de diffusion appropriés aux besoins des gestionnaires en termes de capitalisation des mesures de gestion N2000

Présentation : 2018-TR-ATL-MMN-Atelier 2 retour d'expérience mesure de gestion

Contact : Laure Dupéchaud

Modalités de diffusion des fiches

Outils existants :

- Appeler le gestionnaire d'une AMP où je sais que la mesure a été mise en œuvre : réseau informel => nécessite la connaissance des autres gestionnaires et de leur travail. Les fiches peuvent permettre un premier contact, une entrée en matière entre 2 gestionnaires
- identification des contacts-personnes à l'AFB sur une problématique de gestion particulière : 1 personne par thématique
- Info par mail
- tableau de recensement des mesures existantes : mise en ligne prochaine du tableau.
 - Fusionner les tableaux façade sur un seul tableau
 - Lien PDF vers les fiches REX
 -
- Publication d'un livret (sur le modèle de méditerranée)
 - /!\ préciser la date de la version

Outils :

- Centre de ressource :
 - Lien vers documents
 - S'inspirer du site d'information sur l'eau : recherche par mot clés.
 - Création d'une base de données avec requetage prés défini.
 - Outil accessible à tous
 - Recherche par mots clés + entrée géographique
- En attente du Centre de ressource : mise en ligne sur le forum des gestionnaires et lien sur CR atelier.
- Portails internet (forum AMP, AFB, N2000 MMN, ...)

Moyens humains :

- Diffusion de l'information aux tables rondes lors du zapping (actualité annuelle) : déterminer un format précis qui permet de répondre à la fiche REX et au zapping ; reprenant les critères : clés de type : contexte, problématique, coûts, calendrier, blocage, leviers, partenaires, évaluation, ...
+ Mettre en place un concours de meilleure fiche de l'année !
- Réunion thématique avec les gestionnaires concernés pour rentrer dans la mesure concrète sur le terrain et montrer la manip
- Copil d'antenne diffusion aux services de l'état

- Ne pas oublier la DDTM et la DREAL pour la diffusion des fiches
- Former les animateurs de réseau thématique (interne AFB) pour qu'ils connaissent l'existence des ces fiches et les valorisent

Modalités de mise à jour des fiches

Comment ?

- laisser la possibilité de ces deux solutions en fonction des préférences de chaque gestionnaire :
 - Ecriture par gestionnaire au fur et à mesure : mettre à disposition des gestionnaires la trame modifiable de la fiche REX avec notice d'explication
 - ou
 - écriture par AFB à partir informations communiquées oralement par le gestionnaire (réunion, téléphone, ...)
- ⇒ Relecture AFB pour harmonisation dans les deux cas
- 1 fois par an : sous le format commun zapping/REX pour les tables rondes
 - Table ronde des gestionnaires : atelier de rédaction suite au zapping
 - Ateliers par entité biogéographique (ex : GNB) sur une journée, les gestionnaires pourront présenter leurs dernières mesures de manière synthétique puis rédiger les fiches correspondantes en binômes gestionnaires. Cela pourrait également permettre de mobiliser plus facilement un plus grand nombre de gestionnaires du fait d'une localisation plus proche des sites N2000, du format court 1 journée (avec la régularité installée = moins de fiches à rédiger en une seule fois), du résultat très concret (i.e. fiche REX).
 - Inscrire la rédaction des fiches dans les conventions d'animation pour les rendre obligatoires (le retour d'expérience, donc l'évaluation de la mesure est une constituante de la mesure)
 - Faire des retours d'expérience sur ce qui ne marche pas.

Plusieurs temporalités en fonction de la nature des fiches :

- Mise en œuvre : immédiateté : fiche EXPLO (=exploratoire)
 - Evaluation : après plusieurs années fiche REX (=retour d'expérience)
- ⇒ Possibilité de compléter une fiche EXPLO par son évaluation pour devenir une fiche REX

Fiches THEMA :

- à réaliser par l'AFB car synthèse de plusieurs fiches REX
- ou
- à rédiger entre les gestionnaires lors des tables rondes

Questions /idées /pistes de réflexions

- Identification de l'avancement des mesures via SIN2 ?
- Important : aspects temps et coûts sur la fiche. C'est très bien de savoir ce qui a été fait avant de prendre un premier contact avec le gestionnaire. Permet d'ouvrir la discussion.
- Référent au niveau national, animateur. Personne qu'on peut appeler pour aller chercher de l'info. Appeler une tête de réseau. Important qu'il y ait des personnes dont ça soit le rôle.
- Culture du retour d'expérience parmi les gestionnaires. Valoriser : selon le public visé. Y penser dès le départ. Faire un film, une vidéo

Atelier 3 : Surveillance et contrôle

Guillaume PAQUIGNON (AFB), Alice Dumont (DIRM SA)

Quelle réglementation participe de manière directe ou indirecte à l'atteinte des objectifs de protection de mon AMP ?

Objectifs de l'atelier

Aider à l'identification des réglementations, donc des contrôles, permettant de contribuer à l'atteinte des objectifs et à la mise en œuvre des mesures de gestion d'une AMP.

Rappel du rôle de l'AFB

L'AFB participe à l'élaboration et la mise en œuvre des plans de contrôles et de surveillance de l'environnement marin (=PCSEM) :

- Consultation des gestionnaires d'AMP pour recueil de leurs besoins de contrôle (activités à contrôler, secteurs sensibles / prioritaires à surveiller).
- Aide à la préparation du plan de contrôle DIRM et à sa déclinaison départementale
- Lien entre CACEM et gestionnaires pour favoriser la circulation de l'information sur :
 - o les besoins en matière de contrôle des gestionnaires
 - o les besoins ponctuels lors d'une période donnée (ex : période de nidification...)
 - o les contrôles effectués par AMP
 - o les enjeux écologiques (secteurs, priorités, ...)

Échanges

Dans tous les cas, on parle de **surveillance et contrôle sur de la réglementation** (décrets, arrêtés, etc.) et non des engagements de la charte ou sur des mesures de gestion (non réglementaires). La charte Warsman fait partie de la réglementation car elle exonère d'évaluation d'incidence N2000. En effet, il n'existe pas de réglementation spécifique liée à Natura 2000 hormis le régime d'évaluation des incidences, dont les répercussions en termes de contrôle, en cas de non respect des prescriptions, restent complexes à mettre en œuvre (mise en demeure préalable à verbalisation). De même les demandes d'autorisation de manifestations nautiques sont rarement assorties de prescriptions environnementales.

Exemple : Cas des manifestations nautiques : s'il n'y a pas de déclaration de faite, il ne peut y avoir d'arrêté, donc de verbalisation. La police administrative doit être exercée préalablement à la police judiciaire, afin qu'il y ait une mise en demeure permettant de constituer l'infraction.

La **remontée annuelle des besoins de contrôles** via le tableau diffusé par AFB-DIRM reste compliquée car :

- o Au sein des collectivités locales : pas de culture du contrôle dans le cadre de Natura2000, annoncé depuis le début comme un dispositif contractuel
- o Difficultés à comprendre pour des gestionnaires non sensibilisés aux contrôles

Ce plan de contrôle pose la question des priorités et de la mise en œuvre de politiques localement (exemple : mouillages forains en Vendée)

Les contrôles inter-services restent encore à optimiser (programmes de contrôles établis encore de manière assez indépendante et peu coordonnés)

Statistiques de contrôles : plusieurs organismes recensent les contrôles effectués : besoin d'une synthèse départementale multi thématiques (environnement, pêche, sécurité...)

Conclusion

- ➔ Besoin d'avoir un accès simple et rapide à l'ensemble de la réglementation en AMP par les gestionnaires pour que ces derniers puissent faire remonter des besoins clairs au regard de réglementations identifiées en lien avec les enjeux écologiques et objectifs de gestion.
Avant de disposer de ces réglementations, Celine Guillou précise que dans un 1^{er} temps, les gestionnaires peuvent faire remonter leurs besoins et que le CACEM fera le tri (02 97 29 34 27 ; cacem@developpement-durable.gouv.fr, celine.guillou@developpement-durable.gouv.fr)
- ➔ DDTM17 : besoin de renforcer le lien entre les gestionnaires et les services contrôle. Il existe plusieurs pistes pour y répondre :
 - Rencontre dans chaque département : services de contrôles/gestionnaires AMP
 - Désigner dans chaque département un référent côté gestionnaire (au sein AFB par ex), rôle que pourrait jouer par exemple les PNM ?
- ➔ Retour des informations aux acteurs locaux lors des copil ou comités consultatifs annuels, sur les contrôles réalisés : cette information serait communiquée par les services de l'Etat (DDTM ?) et non le gestionnaire du site.

Présentation :

- 2018_TR Atl-MMN_surveillance.pdf ; Contact : guillaume.paquignon@afbiodiversite.fr

Atelier 4 : Fonctions écologiques des prés salés (ouverts à la mer) pour les poissons

Frédéric Corre (RNN Baie de l'aiguillon), Emmanuel Caillot (Réserves naturelles de France)

Objectifs de l'atelier

L'objet de l'atelier est de présenter l'état d'avancement du protocole de surveillance scientifique des fonctions écologiques des prés salés (ouverts à la mer) pour l'ichtyofaune, constituant un des volets thématiques de l'OPNL.

Présentation de l'OPNL

L'OPNL a pour principal objectif de produire des outils pour la gestion adaptative des AMP. Il a été initié en 1999 par un petit groupe de gestionnaires de réserves naturelles littorales et s'est depuis généralisé à tous les types d'AMP via un partenariat établi depuis 2009 entre RNF et l'AAMP, puis l'AFB.

A l'origine, un constat établi en 1999-2000 : pas de comparaisons possibles entre les sites car des dispositifs de collecte de données hétérogènes.

Trois volets sont développés, un est en cours de développement :

- Limicoles côtiers : le plus moteur car le plus ancien et le plus développé (depuis 1999-2000)
- Habitats benthiques intertidaux de substrat meuble (depuis 2007)
- Icthyofaune et prés salés (depuis 2015)
- Zones d'alimentation intertidales des limicoles et activités humaines (depuis 2017) : complète les suivis actuels relatifs à l'abondance des limicoles par une approche fonctionnelle permettant de localiser les secteurs intertidaux à enjeu pour l'alimentation des limicoles en lien avec les principales activités humaines de l'estran.

Distribution des sites contributeurs à l'OPNL : France métropolitaine + Outre-Mer (pour les limicoles)

Actions-cœur de l'Observatoire :

- 1/ choix, construction et mise en œuvre harmonisée de dispositifs de collecte
- 2/ animation, gestion d'une BDD commune
- 3/ construction/développement d'indicateurs

Les travaux sont validés par un conseil scientifique et technique, constitué par une vingtaine de scientifiques. 90 sites participent à l'OPNL (dont 65 % ne sont pas des réserves naturelles)

Présentation du Volet « Fonctions écologiques des prés salés pour l'ichtyofaune » de l'OPNL

Ce volet thématique a pu être développé grâce à des financements AESN et AFB (/AAMP) et aux partenariats scientifiques établis (MNHN, Université de Rennes, CSLN et CEFE).

Les réflexions ont débuté en 2012 et le développement de ce volet thématique est issu d'un séminaire dédié aux prés salés qui s'est déroulé en 2014 à l'initiative de RNF avec l'appui de l'AAMP et un soutien financier de l'AESN Seine-Normandie.

1er GT est mis en place en 2015 et permet la mise en œuvre d'un 1^{er} protocole sur quelques sites tests (une 10 aine).

Une convention de moyen 2016-2017 financée par l'AESN et l'AFB a permis d'embaucher une chargée d'étude scientifique RNF durant 9 mois (Emilie Leluherne) pour notamment définir un protocole et tester statistiquement sa bonne adéquation avec les questions de gestion communes à l'ensemble des sites-test. Ce travail a fait l'objet d'un rapport de synthèse à présent publié et disponible¹.

¹ **Rapport RNF-AFB-CEFE** : E. Le Luherne & E. Caillot (2018). *Définition d'un protocole national de surveillance scientifique des « fonctions écologiques des prés salés (ouverts à la mer) pour l'ichtyofaune » et sa mise en place sur le Bassin Seine-Normandie en 2017. Rapport final-convention de partenariat AAMP/16/047 (127 p).*
http://www.reserves-naturelles.org/sites/default/files/private/3_document_etat_davancement_protocol_ichtyofaune-pres_salés_cst_06.07.18.pdf

Emmanuel Caillot présente ensuite les différentes étapes de ce travail, largement co-construites et accompagnées d'un groupe de travail gestionnaires-scientifiques dédié au projet. 12 sites d'étude ont ainsi été suivis en 2017. Une généralisation du protocole à d'autres sites est envisagée avec une nouvelle campagne de suivi prévue en 2019.

Contexte et objectifs

- Les prés salés interviennent dans le cycle de vie des poissons → Pour quelles fonctions écologiques et pour quels assemblages ichtyologiques ?
- Objectif d'identifier les effets des pressions / usages anthropiques modifiant le pré salé et ses fonctions écologiques : piétinement, poldérisation, pâturage, fauche... → basé sur l'apport de la recherche via les publications scientifiques disponibles (notamment Université Rennes 1 qui fait le lien entre les prés salés à obione et la production d'une alimentation abondante et recherchée par les poissons)

Présentation des questions de gestion commune

1. Quelles sont les fonctions écologiques des sites étudiés pour l'ichtyofaune ?
2. Quels sont les principaux facteurs environnementaux déterminant les assemblages ichtyologiques ? Comment agissent-ils sur les assemblages ichtyologiques ? Quelles sont les évolutions spatiale et temporelle de ces principaux facteurs d'influence ?
3. Existe-t-il des correspondances entre la typologie des habitats et la typologie des assemblages ichtyologiques ? Quelles sont les évolutions spatiale et temporelle de ces correspondances ?
4. Quels sont les effets des utilisations anthropiques des prés salés (e.g. fauche et pâturage) sur les assemblages ichtyologiques et sur les fonctions écologiques des habitats (dont la fonction de nourricerie) ?
5. Dans le contexte de changement global (e.g. modification de la température, élévation du niveau marin), quid de la variabilité des assemblages ichtyologiques et des fonctions écologiques assurées par les prés salés ?
6. Existe-t-il des variations biogéographiques des assemblages ichtyologiques fréquentant les prés salés ?
→ Ces questions volontairement définies pour être suffisamment générales pour couvrir une large gamme de questionnements, sont susceptibles d'évoluer et d'être précisées à mesure que le protocole sera mis en œuvre et évalué

Gwenola de Roton, représentante de l'AFB, a suivi ces travaux en lien avec l'AESN, la coordination RNF de l'OPNL et Emmanuel Joyeux (RNN Baie de l'Aiguillon), animateur du groupe de travail gestionnaires-scientifiques dédié au projet

Présentation du protocole d'échantillonnage testé :

Le protocole contient un socle commun (repris par tous) et des volets optionnels

Socle commun : caractérisation de l'assemblage ichtyologique + mesures des paramètres physico-chimiques + analyse des contenus stomacaux de quelques espèces ciblées

Il a été initialement mis en place par Lafaille (Université de Rennes 1) au début des années 2000.

Les stations d'échantillonnage sont localisées pour être représentatives de sites (typologie des prés salés ; présence/absence d'effets anthropiques). Le chenal d'échantillonnage est choisi pour permettre une mise en œuvre optimale de l'engin de pêche : largeur entre 4 et 6 m ; profondeur < 2 m.

Mode opératoire : Capture à marée descendante au moyen d'un verveux à ailes et de deux filets (droit et trémail), par phase de 20 minutes (capture par unité d'effort), 2-3 relèves par marée

Acquisition de données physicochimiques en parallèle : température et salinité (soit sur le terrain si on a des sondes, soit par prélèvement d'échantillon d'eau à chaque capture pour analyse au laboratoire)

Présentation des opérations de terrain et de labo : tri des espèces, dénombrement/pesées/sous échantillonnage éventuel, biométries

C'est une pêche à caractère dérogatoire : on utilise du matériel interdit avec maille trop fine ; il faut donc demander les autorisations préalables pour une pêche scientifique. Attention car l'ichtyofaune est impactée par ce protocole.

Congeler dès que possible pour éviter la dégradation stomacale (glacière si possible) : analyse des contenus stomacaux (pour certaines espèces ciblées, not. le bar, dont certaines communes pour permettre des comparaisons inter-sites).

Pour exemple, effort développé en Baie de l'Aiguillon : 2-3 personnes pour effectuer l'opération

Echantillonnages en mai, juillet, septembre ; à répéter tous les deux ans. Il existe une forte variabilité sur ces systèmes ; idéalement il faudrait prélever tous les ans, mais tenant compte de la charge de travail, un compromis est établi à l'échelle du réseau : réserver le temps de l'année sans pêche pour le traitement au laboratoire des échantillons de l'année précédente.

L'analyse des contenus stomacaux demande du temps et de l'expérience. Elle nécessite aussi un investissement matériel, mais il est possible de mutualiser tant le matériel que les connaissances, avec également la possibilité d'organiser régulièrement des formations adaptées aux besoins.

Ce travail est encadré par plusieurs experts : ichtyologues, benthologues, spécialistes des arthropodes et du méso-zooplancton, botanistes, ...

Il est pour le moment difficile de faire le lien entre les habitats et la présence des différentes espèces

Protocoles optionnels :

1/ Caractérisation végétation / chenal suivi

Caractérisation des « grands assemblages » sur une largeur de 10m autour du chenal et sur les banquettes. Simple sur la carte, mais moins évident sur le terrain (pas de continuité ou d'homogénéité de la végétation), quoique très intéressante car forte évolution.

Relevé « simple » car ceux qui font les relevés ne sont pas botanistes, mais il est possible de compléter la saisie. A inscrire dans un contexte de cartographie plus large réalisé à l'échelle du site

Echantillon des proies potentielles

2/ Meso-zooplancton

Mis en œuvre à partir de 2017

Le déploiement du réseau est en cours ; l'encadrement scientifique est assuré par Christine Dupuis (Univ. La Rochelle) qui a déterminé les échantillons sur tous les sites.

Engin : filet fait main (maille complexe à trouver)

3/ Arthropodes

Etudiés afin de cibler l'alimentation des poissons

Mode opératoire : Plusieurs pièges Barber ont été posés autour de la filandre

Produits chimiques utilisés ; actuellement saumure (eau salée), mais avec un succès moyen (certains insectes s'échappent).

Tri et traitement lié à ces échantillonnages : confier espèces arthropodes à la détermination par des spécialistes. Une analyse est en cours actuellement pour tester si ces pièges peuvent être posés uniquement pendant la pêche, et pas selon le protocole complet, soit durant 3 jours, ce qui est chronophage.

4/ Macrofaune benthique

A prélever sur les banquettes et le lit du chenal

A limiter, voire éviter sur les banquettes car ça les détruit.

A programmer peut être tous les 5 ans : en cours d'analyse

Détermination à confier à des benthologues, sauf pour certains gestionnaires formés

Ces suivis permettent de mieux connaître le site, en explorant des zones pas nécessairement inventoriées

Il n'est pas obligatoire de mettre en œuvre tous ces volets optionnels : on peut cibler ceux qui correspondent aux proies les plus fréquemment observées dans les contenus stomacaux

Mise en œuvre de tests statistiques

L'évaluation du protocole s'est portée sur le socle commun (captures de poissons), pas encore sur les contenus stomacaux et les volets optionnels. Il est prévu de poursuivre cette évaluation.

Une formation sera programmée en 2019 : (i) standardiser le niveau de détermination de l'ichtyofaune échantillonnée, (ii) poursuivre la standardisation du traitement des contenus stomacaux (au laboratoire) et (iii) partager les principaux résultats attendus pour chacun des sites

Questions :

⇒ Y a-t-il des résultats par rapport à la pression de pâturage ?

C'est difficile de répondre ; cet aspect a été analysé par rapport à la pression de fauche en Baie de l'Aiguillon. Mais il est difficile de dégager des réponses quant à l'effet de cette pression car de nombreux autres facteurs interviennent également → il faut s'appuyer sur les publications disponibles

Mais le 1^{er} résultat de ce suivi est d'identifier les fonctionnalités de nourriceries

Il y a beaucoup d'études scientifiques sur certains sites (BMSM, Baie de St Briec), mais c'est la 1^{ère} fois que ce type de suivi se fait en réseau.

⇒ Est-ce que les types de filandres ont été décrits ?

Non, mais c'est une donnée à acquérir au fil du temps : type de baies/estuaires, gamme de salinité, morphologie, végétation ...

Il faudra estimer la perte des prés salés depuis quelques décennies : Apport des prés salés pour la pêche des espèces commerciales ? Surfaces de prés salés disparus par la poldérisation ?

⇒ Pourquoi on parle de fonction écologique et non de nourricerie ?

Les prés salés ont des fonctionnalités de nourricerie mais aussi de refuge. De plus, la fonction de nourricerie observée est souvent partielle.

L'intérêt de cette surveillance scientifique en réseau est d'offrir la possibilité de comparer les résultats obtenus sur les différents sites et de distinguer sur une chronologie temporelle les changements globaux ou locaux et ainsi, selon les cas de figure, de justifier (ou pas) d'une réponse locale de gestion.

Pour ceux qui voudraient mettre en place ce protocole, il est important d'avoir l'autorisation de prélèvement scientifique sur soi sur le terrain car les engins sont interdits et les espèces pêchées en dessous de la taille réglementaire.

⇒ Pourquoi le verveux est-il posé en premier ? (en amont, pendant le jusant)

Parce que les petits poissons sont pris en premier dans le verveux. Ensuite les gros passent au dessus du verveux et sont pris dans les filets droits.

Une approche quantitative est réalisée sur le terrain et seul 30 individus par espèces ciblées pour l'analyse des contenus stomacaux, sont prélevés et mis au frais.

Le protocole est effectué à trois reprises dans l'année : mai, juillet et septembre.

⇒ Combien de filandre faut-il échantillonner par site ?

Il n'y a pas de réponse précise sur ce sujet, il faut simplement que le nombre et la localisation des stations soient représentatifs du site.

Il est très intéressant de connaître les assemblages amphihalins/type d'estuaires.

Les habitats sont très importants dans cette étude, ce qui nécessite une actualisation régulière de la cartographie globale des prés salés

⇒ Quel volume d'arthropodes y a-t-il dans les contenus stomacaux ?

Ca dépend des sites. En baie de l'Aiguillon il y a surtout des crevettes.

Présentation :

- 2018_TR AtI-MMN_prés_salés_RNF.pdf ; Contact : Emmanuel.CAILLOT-rnf@espaces-naturels.fr

Vendredi 25 mai

Séance en plénière

DCSMM : où en est-on ? Illustration concrète de l'avancée des travaux au regard d'un descripteur. Muriel Chevrier, AFB

Contexte général

Le décret n°2017-724 du 03 mai 2017 intègre la planification maritime et le plan d'action pour le milieu marin dans le DSF. Ce dernier est donc une déclinaison des deux directives cadres DCSMM et DCPEM. Les objectifs du PAMM sont intégrés aux chapitres du DSF. L'adoption des DSF est prévue pour mars 2019.

Il faudra voir au cas par cas si les DOCOB, plans de gestion sont compatibles avec les objectifs et dispositions du DSF.

Cycle 2 : méthode de construction des objectifs environnementaux (OE) et bilan des productions

Bilan : 1/3 des objectifs du premier cycle ne sont pas évaluables faute d'indicateurs.

Deux types d'OE :

- Descripteurs de pression
- Descripteurs d'état

Pour atteindre le bon état écologique (BEE), les propositions d'OE sont ambitieuses et visent à réduire les pressions qui s'exercent sur les enjeux écologiques.

Il y a environ 50 OE pour ce second cycle (nombre similaire au 1^{er} cycle) donc plusieurs OE par descripteurs. Chaque OE est décrit dans une fiche.

Exemple de fiche : Mammifères marins et tortues marines

1. Qualification de l'état écologique de l'enjeu
2. Réalisation de cartes d'enjeux
3. Liste des principales pressions pouvant impacter le groupement d'enjeux ainsi que d'autres pressions
4. Proposition d'OE (3 au total dans ce cas)

Exemple d'OE : D01_MT_OE02 : Réduire les captures accidentelles de tortues marines et de mammifères marins, en particulier des petits cétacés.

Deux indicateurs ont été développés :

- Taux apparents de mortalité par capture accidentelle et par espèce
- Nombre de tortues marines observées ou déclarées (mortes ou vivantes)
5. Renvoi vers des OE de pressions qui peuvent impacter les mammifères marins (déchets, perturbation sonore,...)
6. Exemples de préoccupations économiques et sociales (réalisés par AMURE)

Dans le cas du second cycle, le programme de surveillance (PDS) permettra de renseigner les indicateurs afin d'évaluer le BEE. Le PDS1 est actuellement en cours d'évaluation et d'évolution. Le PDS2 quant à lui est programmé pour 2020.

Prochaines étapes

- Révision des programmes de surveillance
- Révision des programmes de mesure

Question posée

Pourquoi les indicateurs présentent une cible à 2026 et non à long terme ?

⇒ il faut déjà atteindre le BEE en 2020, autant présenter des cibles dès maintenant.

Le fait de fusionner le PAMM avec le DSF est un biais car il y a beaucoup d'experts sur la stratégie marine, mais moins pour les objectifs socio économique, avec le risque qu'il n'y ait pas de cibles... Le point dur c'est de mettre des cibles, ce qui permet aussi la transparence.

Il faut des objectifs ambitieux pour espérer avoir des mesures concrètes

⇒ oui mais attention, ce sont les préfets coordonnateurs qui prennent la décision finale, et s'ils estiment les OE non réalistes et ils vont supprimer les cibles.

Contacts:

Muriel Chevrier, chef de projet DCSMM muriel.chevrier@afbiodiversite.fr

Olivier Abellard, chargé de mission DCSMM olivier.abellard@afbiodiversite.fr

Présentation : 2018_TR Atl-MMN_DCSMM

CESTM : centre d'étude et de soins des tortues marines, Pierre Morinière, Aquarium de La Rochelle

4 espèces observées sur la façade Manche-Atlantique dont 3 à un stade juvénile (caouanne, verte et Kemp).

La tortue Luth est observée en période d'alimentation ou échouée.

Le suivi des échouages est effectué par des bénévoles situés le long du littoral (attestation nécessaire qui permet d'agir sur des espèces de l'annexe I)

Le groupe tortue marine France (GTMF) fait le suivi des populations en Métropole et Outre-mer.

Il s'agit d'une structure informelle coordonnée par le MNHN (association, service de l'Etat, Ifremer, ONCFS, etc.)

➤ Exemple du suivi des échouages et des observations en mer de la tortue Luth :

Les échouages sont centrés dans les Pertuis charentais et le long des côtes girondines, surtout en automne-hiver. Elles s'échouent mortes et sont plus ou moins fraîches.

Les observations d'individus vivants sont effectuées par des navigateurs, plutôt dans des zones proches des estuaires (zones riches en aliments, en méduses) et dans les Pertuis.

Les captures accidentelles de tortues Luth sont également suivies.

La tortue Luth est l'espèce la plus observée.

Les aires de croissance des tortues Luth et Caouanne sont les plus connues.

Les tortues Caouannes s'échouent à l'occasion de grosses tempêtes.

Les tortues de Kemp et tortues vertes sont présentes beaucoup plus sporadiquement.

Les programmes de suivi satellite permettent de comprendre les trajets, le temps de séjour dans les eaux françaises en fonction des conditions météorologiques.

Le CESTM effectue également des études génétiques (dynamique des populations) et le suivi des ingestions de déchets (autopsie des individus échoués) pour répondre à la DCSMM.

60% des individus de tortues Luth et caouanne échoués ont des déchets dans l'estomac.

Contact : Pierre MORINIERE, Biologiste, Aquarium de La Rochelle : biologie@aquarium-larochelle.com ; Florence DELL'AMICO, Responsable et Capacitaire du Centre d'Etudes et de Soins pour les Tortues Marines : tortues@aquarium-larochelle.com

Présentation : 2018_TR Atl-MMN_centre_soin_tortue

Marsouins sans frontières : suivre des espèces mobiles, Jerome Spitz, Observatoire Pelagis

Intérêts

Le marsouin a une forte valeur patrimoniale, et il est protégé par plusieurs statuts de protection.

C'est une espèce parapluie., faible résilience, faible fécondité, longue durée de vie, faible densité et.

Le marsouin en Europe subit de nombreuses pressions comme les captures accidentelles, le dérangement ou la compétition avec l'homme et d'autres espèces. Cette espèce très mobile à faible densité est longévive et présente une fécondité faible. Elle peut résiliente.

De manière générale pour évaluer des changements d'abondance, les échelles de suivi doivent correspondre avec la distribution des espèces.

Campagnes d'observation

Plusieurs grandes campagnes de recensement à l'échelle européenne depuis bateau et avion ont été réalisées : SCANS 1994, 2005 et 2016 :

Il a ainsi été observé un glissement de l'aire de distribution des marsouins vers le sud sans changement d'abondance.

Le Réseau national d'échouage compte près de 400 personnes pour traiter en moyenne jusqu'à 1200 échouages/an. La pression d'observation est constante depuis les années 80s.

En Manche Mer du Nord, la tendance est à l'augmentation des échouages ; entre 2000 et 2012 il y a eu 140 échouages de marsouin/an contre moins de 5/an avant 1990.

L'augmentation des échouages peut être liée à soit une augmentation du nombre d'individu de marsouins, soit une augmentation du taux de mortalité, ou une combinaison des deux.

Pelagis travaille à la réalisation d'un modèle de dérive inverse afin de retrouver les zones de mortalité. En Manche Mer du Nord, l'abondance est plus forte sur les côtes est de la mer du nord et en Cornouaille. Les zones de mortalité en mer s'agrandissent depuis les années 90.

Une évaluation est réalisée dans le cadre du projet d'EMR. Il a été observé une variabilité intra-annuelle qui montre bien une saisonnalité de la fréquentation du marsouin dans le nord de la France.

Conclusion

Il y a de réelles difficultés d'échantillonnage/d'interprétation si les échelles des suivis d'espèces mobiles sont trop restreintes.

Une AMP seule a souvent une taille trop limitée pour évaluer les populations. Excepté pour les populations résidentes, l'enjeu pour les AMP est d'identifier des zones fonctionnelles d'intérêt et de favoriser le travail conjoint entre AMPs (e.g. suivis simultanés) .

Contact : Jerome Spitz, Observatoire Pelagis jspitz@univ-lr.fr

Présentation : 2018_TR AtI-MMN_RNE_PELAGIS

Présentation : 2018_TR AtI-MMN_RNE_PELAGIS

Apports des réseaux de suivis des ports et autres projets d'aménagement dans les surveillances/ connaissances des AMP. Christine Dobroniak, Grand port maritime de Dunkerque (GPMD)

Entreprise et biodiversité : de la gestion des risques à l'émergence de nouvelles opportunités

Objectif : Avoir un niveau de langage commun entre aménageurs (gestionnaires de ports, projets éoliens...) et gestionnaires d'AMP pour mieux se comprendre.

Double casquette de Christine Dobroniak : Opératrice de sites N2000 Bancs des Flandres (DO et DHFF) / écologue au service Environnement et Aménagement du GPMD.

Sur les AMP, il existe des activités humaines, en interaction avec les habitats et espèces. Nouer des partenariats avec les gestionnaires d'AMP est donc nécessaire.

Cas du site N2000 Banc des Flandres, qui comprend la zone du 3ème appel d'offres du projet de parc éolien avec un programme de levée des risques (DUNKRISK) en cours. Sollicitation récurrente des porteurs de projets éoliens auprès du GPMD concernant la gestion prévue dans le site N2000.

Les acteurs économiques ont des enjeux bien ciblés par rapport à leurs activités. Ils obéissent à des codes réglementaires (reporting) issus de directives européennes.

Certaines entreprises ont des obligations de reporting environnemental -> diffusion du bilan environnemental des impacts (mesurés par une batterie d'indicateurs) et moyens consacrés aux risques environnementaux auprès de la CE. Souvent les entreprises doivent notamment répondre à 1 ou 2 directives européennes (DCE, DCSMM, Directive N2000, ...) en complément de la réglementation française permettant d'accumuler de la connaissance pour l'AMP.

→ Paramètres de suivi et évaluation de l'état écologique :

- Paramètres physique de l'eau
- Matières organiques
- Pollutions bactériennes
- Qualité des sédiments
- Gestion des déchets
- Protection de la biodiversité

L'ensemble de ces éléments contribuent à la connaissance de l'état écologique des habitats et espèces concernés par l'AMP.

Pour caractériser l'état initial du site, il existe un certain nombre de réseaux de contrôle et de surveillance au niveau national ou européen prévus pour l'amélioration des connaissances / ou prévus dans un cadre réglementaire d'exploitation d'activité, sur lesquels les porteurs de projets s'appuient.

Problème : ces points de suivis, réguliers dans le temps, ne couvrent pas tous les besoins spatiaux, d'où l'idée de s'appuyer sur les opérateurs du littoral (entreprises, collectivités, aménageurs, acteurs du tourisme, etc.) pour recueillir de la donnée → beaucoup de points de mesure.

Comment ? Quelles marges de manœuvres ?

La réglementation parle de règles environnementales (doc d'urbanisme ou évaluations environnementales) auxquelles les projets sont soumis ou dispensés (en fonction de leur nature ; en fonction d'un seuil ; ou au « cas par cas »).

Le porteur de projet doit justifier sa mise en œuvre et mettre en place des suivis et indicateurs pour démontrer son choix en matière d'environnement sur la conception du projet, son installation, son exploitation et les mesures pour éviter, réduire, compenser les impacts du projet.

L'AMP est un acteur de l'évaluation environnementale : en amont, l'opérateur N2000 peut appuyer cette démarche pour la cadrer sur l'aspect environnemental et orienter les choix des mesures ERC en fonction des enjeux forts et des objectifs de conservation. Mais ils sont souvent consultés trop tard, lorsque le projet est déjà ficelé. L'Etat doit encourager la sollicitation au plus tôt des gestionnaires d'AMP.

- Séquence ERC (éviter, réduire, compenser)

L'évaluation des impacts est souvent compliquée dans une étude d'impact et n'est pas exhaustive, il y a donc des besoins de mesures d'évaluation des effets réels, notamment des protocoles de suivi pouvant faire l'objet d'échanges et de partenariats avec les opérateurs N2000 (qui ont déjà des suivis environnementaux sur le site).

Il existe des textes réglementaires (R122.2 et suivants) imposant ou non ces suivis, sur lesquels se reposer pour prendre contact avec l'aménageur. Mais il n'existe pas à l'heure actuelle de cadre de référence au niveau marin.

Si on ne cible pas en amont les données que l'on souhaite récupérer, l'opérateur du littoral (entreprises, collectivités, aménageurs, acteurs du tourisme, etc.) n'est pas obligé de les fournir. Il est nécessaire de préciser les protocoles de suivi dans les prescriptions environnementales des arrêtés préfectoraux, donc il faut que les services instructeurs sollicitent les gestionnaires AMP.

Séquence ERC à penser sur :

- Impacts potentiels sur la qualité des eaux marines, au niveau des rejets de contaminants...
- Impacts potentiels sur les habitats et espèces, au niveau dérangement, destruction habitats....
- ...

Rappel de l'ordre de la séquence E-R-C dont le E est le seul garant du 0 impact. Il s'agit bien d'éviter, puis si l'évitement est impossible, de réduire les impacts et enfin, s'il n'est pas possible de les réduire, de les compenser.

Exemples de mesures d'évitement :

- Éviter les apports directs à la mer (bassins de rétention, ...)
- Opérations stratégie pour gérer les sédiments de dragage (Schéma directeur des plans de dragages du GPMD)
- Éviter les atteintes directes à l'habitat : balisage, bouées... pour éviter que les ouvriers viennent au mauvais endroit.

La compensation est en dernier recours !

Les mesures compensatoires sont définies lorsqu'il y a impact résiduel qui n'a pas pu être évité voire réduit (attention : pas automatique, si les mesures d'évitement et de réduction sont bien définies et complètes).

La compensation se base sur un système d'équivalence écologique stricte automatique (banc sableux = banc sableux, estran = estran, etc...) si faisable, avec gain de biodiversité supplémentaire.

L'efficacité de la mesure compensatoire doit être proportionnelle au projet ; avec la loi biodiversité qui impose désormais une obligation de résultats, la difficulté des aménageurs est de prouver que les mesures choisies sont efficaces => besoin de faire appel aux gestionnaires d'AMP.

Autre besoin des aménageurs vis-à-vis des gestionnaires : nécessité d'une pérennité de la mesure pour assurer sa mise en œuvre pendant toute la durée des impacts et donc de la validation du gestionnaire, même hors AMP (caution morale) qui a l'habitude de gérer des plans de gestion et aura un esprit critique.

Mesures d'accompagnement

Il est nécessaire de faire spécifier en amont les mesures à prendre, de veiller au respect des engagements (inscription possible dans les appels à projet) afin de pouvoir produire ou faire produire des données pour alimenter nos BDD → il faut être aux aguets des projets d'aménagement !

Exemple du GPMD

- 2 thèses
- Suivi écotoxicologique des mammifères marins

NB : parfois regroupements de projets (phasage) pour diminuer les effets cumulés (ex dragage)

Questions

Nouvelles dispositions en matière d'équivalence écologique... mais en mer c'est compliqué ; Comment on recrée un estran ?

- ➔ C'est compliqué. Il s'agit de génie écologique. Dans l'exemple on a créé des zones avec du marnage. Quel est le besoin réel ? ex sable là où il y en a déjà beaucoup ? Il faut s'assurer de répondre à un besoin fonctionnel... Ici zone d'alimentation des limicoles.

On est très rarement dans l'évitement et la réduction, trop souvent dans la compensation et l'accompagnement à terre avec des résultats très douteux en mer...

- ➔ Ce qui fonctionne bien ce sont les protocoles de suivis. Mais tout le monde a le réflexe « compensation », or il est vrai qu'en mer on ne sait pas faire, il y a donc des difficultés d'application de la séquence ERC dans le milieu marin.

Remarques : les mesures de suivi permettent également d'évaluer l'efficacité des mesures ERC mises en place (pas seulement du suivi des effets réels).

En Charente Maritime on a beaucoup de petits ports. On est rarement consultés, ou trop tard. Les services instructeurs devraient nous identifier plus tôt car actuellement on est vu comme des écolos râleurs. Ça bloque notamment sur l'estran et le littoral où il y a beaucoup d'enjeux économiques.

- ➔ D'où l'intérêt de faire du lobbying auprès des services instructeurs pour pouvoir porter à connaissance les points de blocage en cas d'instruction des ports de plaisance.

Présentation : 2018-TR-ATL-MMN-Entreprises et biodiversité

Contact : cdobroniak@portdedunkerque.fr

Les géo-portails des AMP, une base de données commune. Fanny Bliard, AFB

Présentation : 2018-TR-ATL-MMN-géo-portails AMP

Contact : fanny.bliard@afbiodiversite.fr

Mobilisation bénévole : comment s'y prendre ? Exemple des suivis pêche à pied de loisir.

Jean-Baptiste Bonnin, CPIE Marennes-Oléron (association IODDE)

Retour d'expérience du CPIE Marennes-Oléron : comment mobiliser bénévoles sur un projet de développement durable, il n'existe pas de mode d'emploi !

Besoin initial sur la pêche à pied de loisir (PAPL) : besoin d'avoir du monde pour faire des comptages lors des grandes marées, il fallait donc mobiliser les bénévoles ET les former aux méthodes de comptage.

Plus facile de mobiliser pour association (que pour une collectivité par ex)

Le CPIE avait mené des comptages PAPL par des bénévoles à grande échelle, avant le Life PAPL.

Comptage *in situ* = technique rapide et efficace.

Utilisation des bénévoles pour mener les enquêtes et sensibiliser, ce qui nécessite une formation initiale.

D'autres expériences fonctionnent bien :

- projet sur capsules de raie,
- programme sur algues brunes,
- habitats benthiques.

Besoin de faire de l'animation : journée découverte, formation de terrain, journées collectives, restitutions. Important pour que les bénévoles se sentent impliqués, qu'ils montent en compétence.

Recherche des gens qui sortent de chez eux et s'investissent sur plusieurs programmes (et non passer 2h derrière un ordinateur pour identifier un papillon !).

Journées bénévoles : temps conviviaux organisés par les bénévoles, pour faire des visites terrain, partager des repas, ...

Vie associative : il faut associer les bénévoles de l'association à la préparation des réunions, pour qu'ils soient réellement acteurs (ex : préparation ODJ) et partage temps conviviaux.

Des moments parfois difficiles : administratif, négociation avec élus, déplacements à Paris...

Importance des conditions d'échange (lieu réunion) : chercher des sites agréables

Définition bénévole : personne qui fait quelque chose sans obligation et gratuitement.

Moteurs du bénévolat : 1/ lien social 2/ objectifs généraux de l'association 3/ désintéressement conscient 4/ 81% bénévoles sont dans plusieurs associations. Motivation très solide : notion d'engagement bénévole.

C'est un « type » de gens !

Etude bénévolat 2016 (FR) : le nombre de bénévoles augmente

Pourquoi s'investissent-ils ? => changer la société, pallier les carences sociétales. Très peu d'objectifs personnels, si ce n'est partager des moments conviviaux, se cultiver

Limites possibles : impression d'être moins compétent que les salariés => important de préciser les rôles de chacun (salariés/bénévoles), se faire confiance.

Importance pour les bénévoles : avoir un regard différent que les salariés

Quelques clés de réussite :

- Projet associatif doit être lisible : donner du sens (niveau global)
- Offre variée : donner un choix aux bénévoles
- Convivialité vraie et sincère
- Animation réalisée par des salariés : mission fléchée (10-15% temps des salariés au CPIE)

Vers une dynamique vertueuse :

Besoin d'accompagner les bénévoles : les écouter pour co définir les actions, que leur action produise des résultats qui sont connus et partagés, résultats qui sont utilisés pour sensibiliser/mobiliser et la boucle est bouclée.

TRAVAILLER avec des bénévoles :

CE N'EST PAS : main d'œuvre gratuite, temps/argent gagné (temps animation important)

C'EST : une manière différente de travailler, une mobilisation citoyenne durable/projet de société

Questions :

Augmentation du nombre de bénévoles mais est ce que cela se traduit par une augmentation du nombre de personnes impliquées réellement ? ou uniquement de la « consommation » ? Question du turn-over.

- ⇒ Souhait du CPIE d'avoir des personnes qui montent en compétence au cours du temps, qui ont une vision qui évolue. Le CPIE ne fait pas de pub car il est l'objet d'un engagement, ne souhaite pas montrer que l'association a plein d'adhérents ou bénévoles. Il y a uniquement un centaine d'adhérents, dont 60 actifs. 11 administrateurs, présents à tous les CA. Il existe ailleurs un modèle plus « jetable », qui vise à faire du chiffre, montrer que l'association pèse lourd (vis-à-vis élus). Le CPIE s'inscrit lui dans une permanence. Il y a tout de même une proportion de gens qui découvrent, certains prolongent d'autres pas, mais en majorité ils s'engagent.

Questions des bénévoles liées à l'assurance de leur activité en tant que bénévole (si accident lors actions) ?

- ⇒ Peu de questionnement de leur part, mais la question est traitée par le CPIE : l'assurance du CPIE couvre les sorties des bénévoles (forfait + si besoin assurance spécifique pour les grandes manifestations), qui sont généralement également couverts par leur propre assurance.

Quel est le profil des bénévoles : résidents secondaires, locaux, retraités ?

- ⇒ Souhait du CPIE de varier les profils, ne pas avoir que des résidents secondaires retraités (profil courant). Recherche d'avoir des locaux, car ils ont de la légitimité sur le territoire. Il y a une autre asso sur Oléron qui est construite par des résidents secondaires : ils se situent d'avantage dans une vision fantasmée de l'île, ancrée dans des souvenirs de vacances d'enfance... ce n'est pas le but recherché par le CPIE, même si ces personnes sont également accueillies mais pas uniquement. Ouverture aux jeunes. La diversité est une richesse là aussi, appréciée de tous.

Est-ce le rôle de l'animateur de faire du lien entre les locaux et les estivants ?

- ⇒ Oui, également force du projet associatif qui n'est pas tourné vers une ou autre catégorie d'oléronais. L'idée principale reste le vivre ensemble, la solidarité, l'altruisme, l'intérêt général, le partage de points de vue. En affichant ces quelques valeurs, on obtient une fréquentation par des gens intéressés et qui ont cela en commun.

Présentation : 2018-TR-ATL-MMN-CPIE MO - Mobilisation des bénévoles

Contact : contact@iodde.org

Financement des mesures de gestion : modalités de financement de l'Agence de l'eau Loire Bretagne. Régis Le Quillec, Agence de l'eau Loire-Bretagne

Résumé de la présentation :

Une Agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous la double tutelle des ministères en charge de l'environnement et de l'économie.

Chaque agence de l'eau met en œuvre sur son bassin hydrographique la politique de l'eau définie au niveau européen, au niveau national et au niveau du bassin, en contribuant à une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Pour ce faire, l'agence de l'eau établit

des programmes pluriannuels d'intervention d'une durée de six ans qui déterminent les domaines et les conditions de son action et prévoient le montant des dépenses et des recettes nécessaires à sa mise en œuvre.

Les recettes proviennent essentiellement des redevances perçues auprès des personnes publiques ou privées qui portent atteinte à la ressource en eau, altèrent sa qualité ou sa disponibilité. Elles alimentent le budget de l'agence de l'eau et permettent d'attribuer sous certaines conditions des aides aux personnes publiques ou privées pour la réalisation d'actions ou de travaux d'intérêt commun au bassin ou au groupement de bassins qui contribuent à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, des milieux aquatiques, du milieu marin ou de la biodiversité.

La loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a introduit la possibilité pour les agences de l'eau d'élargir leur champ d'intervention aux domaines de la biodiversité terrestre et marine et du milieu marin.

Cette implication n'est pas totalement nouvelle puisque l'agence de l'eau Loire-Bretagne a déjà progressivement élargi ses interventions et augmenté les aides en faveur de la préservation ou la restauration de la qualité des milieux aquatiques, aides bien entendu favorables à la biodiversité des milieux aquatiques et humides. Dès la fin du 10e programme, deux appels à initiatives pour la biodiversité ont été lancés. Une implication croissante est donc déjà opérée sur cette thématique nouvelle qui se renforce dans le 11e programme. Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est un document de planification dans le domaine de l'eau, définissant sur le bassin les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre dans le bassin (application de l'article L. 212-1 et suivants du code de l'environnement). Son élaboration est assurée par le comité de bassin. L'outil de planification locale est le SAGE. L'AELB finance des postes d'animateurs auprès des structures porteuses des CLE des Sage ainsi que les actions visant à définir puis à décliner le SAGE. Il est noté une prise en compte croissante des problématiques littorales par les SAGE concernés du bassin.

Le 10ème programme d'intervention se termine fin 2018. La politique littorale de l'Agence se déclinait en 6 enjeux, avec notamment un volet relatif à la qualité microbiologique des eaux estuariennes et côtières.

Les financements littoraux de l'Agence ont principalement concerné :

- l'assainissement,
- les marais rétrolittoraux (en croissance),
- les actions de gouvernance et de connaissance, notamment les études qui préfigurent des programmes d'action,
- le financement de suivis assortis d'indicateurs (en préfiguration d'actions ou en évaluation de résultats),
- les profils de vulnérabilité conchylicole (dynamique hétérogène des territoires),
- les actions dans le domaine portuaire (études diagnostic portuaire, mise aux normes des aires de carénage, schéma de dragage, diagnostic de réseau au droit d'exutoires portuaires...),
- la restauration de la morphologie des masses d'eau côtières,
- la dépoldérisation (dynamique à promouvoir),
- la restauration des vasières,
- les économies d'eau

- des actions de sensibilisation et de communication sur différents enjeux (éco d'eau, portuaire, bactériologique, GIZC, laisse de mer, ...).

Le second appel à initiatives (2017-2018) a intégré un volet marin, restreint aux problématiques relatives aux masses d'eau de transition et masses d'eau côtières, plus particulièrement sur les espaces de transition (interface terre/mer).

Le 11ème programme est en cours de construction. La loi de cadrage du 27 novembre 2017 a réduit les financements alloués aux Agences de l'eau. Le 11ème programme possède un budget de 293 millions d'euros, contre 396 millions d'euros pour le 10ème programme. Une priorisation des financements est donc en cours.

Questions :

- Les enjeux littoraux sur lesquels est envisagé le suivi des financements du 11ème programme restent-ils les mêmes que ceux du 10ème?
 - ➔ Oui ; on s'est interrogé sur le rajout d'un 7ème enjeu « Biodiversité » ; sur le plan pratique, les actions financées sur cet enjeu sont déjà et seront fléchées soit sur le volet restauration de la morphologie des masses d'eau côtières (dont volet MAQ), soit sur le volet connaissance/sensibilisation. Pour mémoire, l'AELB a publié un document « Biodiversité, 15 retours d'expériences » qui concerne l'ensemble du bassin Loire Bretagne (disponible sous : https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/files/live/sites/aides-redevances/files/Information%20-%20Communication/Publications/PUBLI_valorisation_biodiversite_15ex.pdf). Un bilan des 2 premiers appels à initiatives a été présenté en commission Littoral du comité de bassin.
- Quelle est la clé de la réussite dans les zones où les profils de vulnérabilité conchylicoles ont bien fonctionné ?
 - ➔ La réussite dépend de la dynamique territoriale et du poids politique des conchyliculteurs : exemple de moteurs :
 - Présence de conchyliculteurs dans les COPIL des contrats territoriaux,
 - Présence d'élus conchyliculteurs dans les collectivités,
 - Existence d'une compétence en assainissement de la structure porteuse du Contrat territorial (exemple de Cap Atlantique).
- Comment un gestionnaire d'AMP peut-il solliciter l'AELB pour un financement ? Y a-t-il d'autres voies que les appels à initiatives ? Comment savoir quelles actions sont éligibles ?
 - ➔ Les modalités de demandes d'aide sont sur le site internet de l'AELB, sous forme de fiches action. En projet : une communication avec un focus sur le littoral. Le 10ème programme comprenait une série de fiche de communication thématique, dont une fiche littorale, à refaire pour le programme 11ème.
- Des contrats territoriaux pourraient-ils être imaginés à l'échelle d'un site N2000 ? Pour une cohérence à l'échelle du site.
 - ➔ Dans le contexte actuel, les financements littoraux ne font pas l'objet de modalités spécifiques ; la nature de l'action financée conduit à un financement individuel ou contractualisé, conformément aux modalités générales de l'agence. L'agence ne dispose

pas de contrats marins, mais de contrats territoriaux thématiques (par exemple, milieu aquatique et bactérien).

- ➔ Bertrand Augé s'interroge sur la possibilité, via des co-financements avec l'AFB, d'imposer de mener des actions relatives à la biodiversité, en parallèle des financements sur les problématiques d'assainissement, dans un cadre contractualisé.
- ➔ Régis Le Quillec : Le contrat territorial (qui vise plutôt des thématiques de pollution diffuse, de restauration de milieux aquatiques, ...) et les accords de programmation (dans lesquels s'inscrivent de nombreux financements en matière d'assainissement sur le littoral au titre du 10^e programme) sont deux outils différents de l'AELB, du fait de la nature distincte des porteurs des actions considérées. Les évolutions législatives (application de la GEMAPI notamment) conduit actuellement l'agence dans le cadre de la préparation du 11^e programme à une réflexion sur l'évolution de ses outils et des modalités de mise en œuvre.

Présentation : 2018-TR-ATL-MMN-Agence de l'eau Loire-Bretagne

Contact : regis.le-quillec@eau-loire-bretagne.fr

Unité mixte de service patrimoine naturel' : ou quand le service du patrimoine naturel du MNHN rejoint l'AFB sur les sujets marins, Annabelle Aish, UMS PatriNat

Présentation de l'UMS Patrinat : organisation et organigramme

L'UMS Patrinat dispose de 3 co-tutelles : MNHN, CNRS, AFB.

Elle est rattachée à la direction Appui aux Politiques Publiques (DAPP) et est en lien avec les autres directions de l'AFB.

L'équipe Directives Milieu Marin est dédiée au milieu marin, mais certaines personnes d'autres services de l'UMS peuvent intervenir sur le milieu marin de manière plus ponctuelle.

3 volets sont développés par le service Directives Milieu Marin : DCSMM, DHFF/DO/Directives Mers régionales, Tortues marines

DCSMM

Cellule coordonnée par Laurent Guérin à Dinard qui contribue aux descripteurs D1 sur tortues, oiseaux, habitats benthiques, poissons céphalopodes, et D2 sur les Espèces non indigènes

La contribution porte sur les étapes d'évaluation de l'état écologique, le BEE, le programme de surveillance ...

DHFF/DO/Directives mers régionales

Missions :

- Evaluation de la sensibilité des habitats aux pressions anthropiques
- Evaluation de l'état de conservation des habitats et espèces DHFF à l'échelle site et biogéographique
- Groupes de travail OSPAR (biodiversité marine)
- Méthode d'évaluation des risques engendrés par la pêche (N2000)
- Evaluation de la cohérence du réseau N2000 en mer, expertise scientifique sur l'extension au large.

Equipe : T. de Bettignies, M. La Rivière, Claire Hebert (CM sensibilité écologique et pressions e mer)

Volet tortues marines

Coordination du GTMF

Projet marin INDICIT

Appui atlas national sur les tortues marines

Indicateurs d'interaction entre faune et déchets

Equipe : Françoise Claro et Judicaelle Moussier

Zoom sur Natura 2000 en mer

Travail sur cohérence du réseau : suffisance, aire de répartition naturelle, critères site ; ce travail vient d'être réalisé sur N2000 au large

Méthode d'évaluation des risques engendrés par la pêche

Evaluation de l'état de conservation des habitats à l'échelle site :

Etapes clés : méthode d'évaluation à suivre

Mise à jour du guide rédigé sur lagunes 1150 à partir des retours d'expérience

Rédaction du guide sur estuaires entamée – premières étapes.

Travail en cours sur guide sur les récifs 1170

Life MARHA

Cohérence entre les différentes politiques publiques sur la conservation milieu marin :

DHFF/DCSMM/DO/DCE

L'accent est mis en 2018 sur les récifs intertidaux colonisés par les macroalgues : compilation des indicateurs disponibles, méta-analyse sur l'impact des enrichissements sur l'état des habitats, projets NATURALG et BISCALG

Dans le cadre de la DCSMM, développement d'une méthode d'évaluation de l'état des communautés de poissons de roches

Il s'agit également de voir si les données DCE peuvent être utilisées pour l'évaluation DCSMM et de faire le lien avec l'indicateur BENTHOVAL

Questions :

- Attente de la part des gestionnaires sur le guide sur les lagunes côtières. Quand va-t-il être publié ? car il est attendu pour gérer impacts de conchyliculture
=> Nous sommes conscient de cette attente, mais il y a eu une priorisation sur la cohérence du réseau et N2000 au large. Un vacataire a été recruté pour ce travail de finalisation : édition prévue pour fin 2018
- Quelle est la différence entre les projets Naturalg et Biscalg ?
=> Le projet Biscalg est focalisé sur le sud atlantique (Chef Line Legal) alors que Naturalg est centré sur la Bretagne et la Manche (Chef : T. de Bettignies).
- Quelle visibilité sur développement de la méthode sur évaluation des risques pêche pro sur espèces ?
=> Ce sujet a fait l'objet d'un dépôt FEAMP en 2015, mais il a été refusé. Ca a fait l'objet de discussions au cours de GT ministères, mais il y a des problèmes méthodologiques (zone qui dépasse les contours de site, se rapprocher de l'échelle DCSMM) et politique (Attente de la clarification du Ministère sur ce qu'ils veulent et attribution de poste pour le réaliser)
- Quel rôle le MNHN peut avoir pour améliorer l'évaluation de l'état des enjeux DCSMM « habitats benthiques » dans le 2^{ème} cycle ? pour améliorer cet aspect mal géré dans le 1^{er} cycle
=> AL Janson de PatriNat fournit un appui au Pilotage Scientifique pour les HB (porté par le CNRS). Elle se focalise sur habitats rocheux et biogéniques. Le CNRS a opté pour une stratégie de développement d'un indicateur Benthoval dédié aux substrats meubles. Il est nécessaire maintenant de vérifier si cet indicateur est applicable pour les substrats rocheux. Les données sur les habitats rocheux n'étaient pas suffisamment robustes pour apparaître dans le rapport d'évaluation du 1^{er} cycle.

Présentation : 2018-TR-ATL-MMN-UMS_patri nat

Contact: annabelle.aish@mnhn.fr

Sortie Terrain

Nous remercions les chargés de mission du Parc naturel marin pour l'organisation de la sortie sur l'île d'Aix, ainsi que le maire de la commune pour son accueil.